



FÉDÉRATION
FRIBOURGEOISE
DES CHORALES
FREIBURGER
CHORVEREINIGUNG

Procès-verbal de la 19^{ème} Assemblée générale
samedi 11 février 2023 à 9h00 à Wünnewil

Protokoll der 19. Generalversammlung
Samstag, 11. Februar 2023 um 9.00 Uhr in Wünnewil

Présidence <i>Präsident</i>	Carl-Alex Ridoré
Comité <i>Vorstand</i>	Hervé Bourrier, Janine Di Nicola, Manuela Dorthe, François Menétréy, Nicole Schorderet (responsable des finances), Pierre-Benoît Yerly, Sabrina Zacchia, Pierre Benoît Yerly, Dominique Rossier, Quentin Bogno
Procès-verbal <i>Protokoll</i>	Maryline Vial-Pittet
Délégué·e·s <i>Delegierte</i>	112 délégations présentes (selon liste des présences) <i>112 Delegationen anwesend (laut Anwesenheitsliste)</i>
Excusé·e·s <i>Entschuldigt</i>	selon liste Annexe 1 <i>gemäss Liste Anhang 1</i>

OUVERTURE | *ERÖFFNUNG*

- 1. Salutations et adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 12 février 2022**
- 1. *Begrüssung und Annahme des Protokolls der Versammlung vom 12. Februar 2022***

Le Président **Carl-Alex Ridoré** ouvre cette 19^{ème} assemblée à Wünnewil dans le district de la Singine. Le Président salue chaleureusement l'assemblée et plus spécialement les invité·e·s :
Der Präsident Carl-Alex Ridoré eröffnet die 19. Versammlung in Wünnewil im Sensebezirk. Der Präsident begrüsst die Delegierten und insbesondere die anwesenden Gäste : Madame la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens, Herr Nationalrat Gerhard Andrey, Madame la Présidente du Grand conseil Nadia Savary-Moser, Mesdames et Messieurs les députés.e.s, Monsieur Thierry Dagon membre du Comité de l'USC, Monsieur Christian Clément Président d'honneur et membre fondateur de la FFC, Madame Laurence Guenat Présidente de la Société Cantonale des Musiques, den Cacilienverein Wünnewil.

Jutith Fasel, vice-syndique, adresse les salutations du Conseil Communal de Wünnewil-Flamatt, qui se réjouit également d'accueillir tuttiCanti en 2024.

Judith Fasel, Vize-Gemeindepräsidentin, richtet die Grüsse des Gemeinderats von Wünnewil-Flamatt aus, der sich ebenfalls darauf freut, tuttiCanti im Jahr 2024 auszurichten.

Sylvie Bonvin-Sansonens remercie l'assemblée de maintenir vivant le chant et de faire vivre la culture fribourgeoise. Elle présente les nouvelles méthodes de musique dans l'école du canton, privilégiant le faire et le pratiquer.

Sylvie Bonvin-Sansonens dankt der Vereinigung dafür, dass sie den Gesang am Leben erhält und die Freiburger Kultur belebt. Sie stellt die neuen Musikmethoden in der Schulen des Kantons vor, die das Tun und Üben in den Vordergrund stellen.

La musique est omniprésente dans l'instruction. Elle profite pour parler du Conservatoire et pour relever l'intérêt des jeunes fribourgeois et fribourgeoises pour l'art choral.

Elle fait finalement un petit clin d'œil au caractère durable de la pratique du chant choral.

Thierry Dagon, membre du comité de l'USC, apporte les salutations de l'USC, qui se réjouit des changements que la FFC veut entreprendre. Cette aventure va être vécue par l'USC. Il encourage l'assemblée à suivre les recommandations du comité.

Thierry Dagon, GL-Mitglied der SCV, überbringt die Grüsse der SCV, die sich über die Veränderungen freut, die die FCV vornehmen will. Dieses Abenteuer wird durch die SCV gerne begleitet. Er ermutigt die Versammlung, den Empfehlungen des Vorstands zu folgen.

Comme les années précédentes, le PV de l'AG 2022 a été mis à disposition sur le site internet et ne sera pas lu. La parole n'est pas demandée et le PV est **accepté à l'unanimité** par l'assemblée avec remerciements à Maryline Vial-Pittet pour sa rédaction.

Carl-Alex Ridoré propose une modification de l'ordre du jour :

Carl-Alex Ridoré schlägt eine Änderung der Tagesordnung vor:

4. Budget 2023 : d'abord passer le point c) Fixation de la cotisation avant de passer au point b).

4. Budget 2023: zuerst Punkt c) Festsetzung des Mitgliedsbeitrags beraten, bevor Punkt b) behandelt wird.

Cette modification est acceptée à l'unanimité

Diese Änderung wird einstimmig angenommen.

Monsieur Christian Clément et Madame Evelyne Gummy sont nommés **scrutateur et scrutatrice**.

Herr Christian Clément und Frau Evelyne Gummy werden als Stimmzähler und Stimmzählerin gewählt.

PROJET DE TRANSFORMATION | NEUE STRUKTUR

Carl-Alex Ridoré rappelle les échéances passées concernant ce projet de transformation. La majorité des informations a été donnée en août dernier, lors de la séance d'information, et les communications des chœurs ont été faites lors de la consultation en automne dernier. Dès lors, seuls les articles comportant un changement important seront commentés par le comité aujourd'hui.

2. Nouveaux statuts | Neue Statuten

a) Présentation | Überblick

Art.25 point c) : cet article confirme la collaboration entre la Commission Musique et liturgie et la Fachstelle Kirchenmusik.

Art. 30 : Cet article confirme que l'argent recueilli par la FFC provenant des faïtières dissoutes restera à disposition des projets spécifiques en lien avec leur provenance, et ce exclusivement.

Carl-Alex Ridoré passe la parole à l'assemblée pour les questions :

- **Alain Lehner** (Chœur Mixte St-Jean-Baptiste Prez-vers-Noréaz) et **Lucienne Joran** (Chœur Mixte "La Cécilienne" Billens-Hennens s'interroge sur la pérennité du soutien financier aux associations de Céciliennes, au regard du nouvel article 17 alinéa g des statuts.

Réponse de Carl-Alex Ridoré : il confirme que des demandes pourront toujours être faites pour une subvention BCF, notamment pour les Céciliennes et pour le soutien pour les jury des Fêtes des Céciliennes. Plus de précisions seront données ci-après, en relation avec les comptes 2022 et le budget 2023.

- **Michel Geinoz** (Chœur Mixte L'Harmonie Vaulruz) se demande si les commissions auront une compétence dans l'attribution des subventions ou si seul le comité pourra décider de la distribution des montants.

Réponse de Carl-Alex Ridoré : La CoMu est l'organe de préavis pour les demandes ordinaires de subvention ; elle fait une proposition au comité qui statue sur la décision finale. S'agissant de l'utilisation des nouveaux fonds constitués aujourd'hui, elle se fera de façon concertée avec la ou les commissions permanentes concernées.

Comme il n'y a plus de questions, **Carl-Alex Ridoré** rappelle l'art. 32 alinéa 1, qui met une réserve à la validité des statuts : celle de la dissolution des 3 faitières qui aura lieu à la fin de cette assemblée.

b) Approbation | *Genehmigung*

Carl-Alex Ridoré présente les 3 solutions applicables pour l'approbation des statuts :

1. Article par article
2. Poste par poste
3. En bloc

L'assemblée opte pour une approbation en bloc.

Die Versammlung entscheidet sich für eine Genehmigung en bloc.

La modification des statuts est acceptée par 106 voix pour – 3 voix contre – 3 abstentions.

Die Statutenänderung wird mit 106 Ja-Stimmen - 3 Nein-Stimmen - 3 Enthaltungen angenommen.

Carl-Alex Ridoré remercie l'assemblée de sa confiance, tous et toutes les membres du comité des faitières ainsi que le comité de la FFC, dont notamment René Wirz, absent ce jour pour cause de maladie, pour le travail de traduction des statuts.

FINANCES | *FINANZEN*

3. Comptes 2022 | *Rechnung 2022*

a) Présentation | *Überblick*

En tant que responsable des finances, **Nicole Schorderet** présente les comptes 2022 qui sont projetés durant l'assemblée. Elle rappelle que les comptes ont été mis à disposition sur le site chant.ch avant l'assemblée. Les comptes présentent un bénéfice net de CHF 4'137.60 et un capital de CHF **171'099.35**.

b) Comptes 2022 : Rapport des vérificateurs et vérificatrices

Rechnung 2022 : Bericht der Revisoren/Revisorinnen

Les comptes 2022 ont été vérifiés et jugés conformes par Gérard Gachoud (comité GAC) et Elisabeth Boschung (CVDF). Les vérificateur.trice.s proposent à l'assemblée de les accepter tels que présentés. Nicole Schorderet et Maryline Vial-Pittet sont remerciées pour leur travail.

c) Comptes 2022 : Approbation

Rechnung 2022 : Genehmigung

L'assemblée accepte à l'unanimité ces comptes.

Die Versammlung nimmt den Jahresabschluss einstimmig an.

4. Budget 2023

a) Présentation | *Überblick*

Carl-Alex Ridoré rappelle que le budget a été établi en tenant compte des comptabilités des 3 faïtières à dissoudre ce jour. Les montants qui seront à payer – p.ex. paiement du jury des Céciliennes - seront puisés selon les cas dans le budget de la FFC ou sur l'un des fonds spéciaux créés ce jour à cet effet. L'exemple du camp de l'AFCEJ est donné : auparavant, la FFC donnait CHF 1000.- pour ce camp. Désormais, la FFC prendra l'entier des frais liés à cet événement. Le budget 2023 prévoit donc un montant de CHF 9000.-.

En réponse à une question de M. Lehner et de Mme Joran, Nicole Schorderet précise que les fonds précités ne figurent pas dans le budget, mais dans le bilan. **Maryline Vial-Pittet** poursuit la présentation en projetant le budget 2023. Il présente, comme résultat provisoire, une perte de CHF 9 250.-

b) Fixation de la cotisation | *Festsetzung des Mitgliederbeitrages*

Le comité a réfléchi à une solution la plus équitable et sereine pour tous les chœurs. La proposition est inspirée de la situation actuelle de l'ACO :

1) CHF 75.- par chœur pro Verein _____	CHF 16'000.-
2) CHF 3.- par choriste pro Sänger/in	CHF 15'000.-
⇒ <i>Sauf chœurs de jeunes et d'enfants / Ausser Kinder- und Jugendchöre</i>	
⇒ <i>SUISA-USC non compris / SUISA-SCV nicht inbegriffen</i>	
Total :	<u>CHF 31'000.-</u>

Précision pour les membres du GAC : la cotisation jusqu'ici forfaitaire (CHF 300.- pour le GAC et CHF 50.- pour la FFC) sera désormais variable selon le nombre de choristes ; mais d'après les calculs, les cotisations se trouveraient en-dessous des CHF 350.- actuels. Après l'exercice de 2023, le comité fera dans tous les cas le point sur cette pratique et présentera un bilan et d'éventuelles propositions d'adaptations à l'assemblée 2024.

L'Assemblée accepte à l'unanimité cette cotisation, hormis 5 abstentions.

Die Versammlung nimmt diesen Beitrag einstimmig an, abgesehen von fünf Enthaltungen.

c) Acceptation | *Genehmigung*

Le budget 2023 est acceptée à l'unanimité.

Das Budget 2023 wird einstimmig angenommen.

Carl-Alex Ridoré remercie à nouveau les comités des faïtières pour leur collaboration.

Carl-Alex Ridoré dankt den Vorständen der Unterverbänden noch einmal für ihre Zusammenarbeit.

5. Nomination des vérificateurs et vérificatrices | *Wahl der Revisoren/Revisorinnen*

Pour l'exercice 2023, **Gérard Gachoud** (3^{ème} année) et **Elisabeth Boschung** (2^{ème} année) sont reconduits pour l'année prochaine par applaudissement et sont remercié.e.s pour leur disponibilité.

Für das Geschäftsjahr 2023 werden Gérard Gachoud (3. Jahr) und Elisabeth Boschung (2. Jahr) mit Applaus für das nächste Jahr bestätigt und ihnen wird für ihre Bereitschaft gedankt.

ORGANISATION – PROJETS – HONNEURS

ORGANISATION – PROJEKTE – EHRUNGEN

6. Démission – Election au comité | *Vorstand: Wahlen - Rücktritte*

Le comité n'a reçu qu'une seule démission et non des moindres : celle de **Dominique Rossier**, Co-Président de la Commission de Musique.

Der Vorstand erhielt nur einen einzigen aber sehr bedauernswerten Rücktritt: denjenigen von Dominique Rossier, Co-Präsident der Musikkommission.

Carl-Alex Ridoré donne la parole à **Pascal Mayer**, également Co-Président de la Commission de Musique, pour honorer l'immense travail effectué de longue date par Dominique Rossier. L'assemblée se joint à lui pour lui signifier ses sincères remerciements par de vifs applaudissements. Sabrina Zacchia lui remet un cadeau au nom du Comité de la FFC. Dominique va néanmoins poursuivre son implication dans la mise sur pied des ateliers tuttiCanti 2024.

7. Commissions permanentes : prochaines étapes | *Ständige Kommissionen : Weiteres Vorgehen*

Les effectifs des commissions permanentes (Commission de Musique, Commission Musique et liturgie, Commission Enfants et Jeunes) sont quasiment complets. Néanmoins il reste encore quelques contacts à finaliser.

Pierre-Benoît Yerly précise que Frère Alexandre sera le délégué de l'Evêché au sein de la Commission Musique et liturgie.

Carl-Alex Ridoré invite les personnes présentes à se manifester en cas d'intérêt.

Une communication officielle parviendra en temps opportun.

Il y aura un nouveau délai pour les demandes de subvention. En effet, des discussions avec la BCF ont abouti sur un accord pour adapter le délai dans la convention de partenariat. Ainsi, La FFC a davantage de marge de manœuvre pour le traitement des demandes. Une discussion est menée au sein de la CoMu et du Comité pour trouver la meilleure solution. La Communication officielle parviendra également en temps opportun.

8. tuttiCanti 2024 | *tuttiCanti 2024*

Bruno Boschung (président de tuttiCanti) est ravi de pouvoir aujourd'hui montrer aux membres et invité.e.s de la FFC le chemin vers Wünnewil. Bien qu'il reste beaucoup de tâches à effectuer, l'organisation va bon train.

Bruno Boschung (Präsident von tuttiCanti) freut sich, dass er heute den Mitgliedern und Gästen der FCV den Weg nach Wünnewil zeigen kann. Obwohl es noch viele Aufgaben zu erledigen gibt, läuft die Organisation auf Hochtouren.

Il invite les chœurs à faire de la promotion autour d'eux et à inciter leurs choristes à s'inscrire via le site : www.tutticanti.ch

9. Divers

- La prochaine Assemblée générale aura lieu le **10 février 2024** dans le district de la Broye (Domdider ou Estavayer-le-Lac) et sera organisée par La Villanelle, avec les remerciements du comité.
- *Die nächste Generalversammlung wird am 10. Februar 2024 im Broyebezirk (Domdider oder Estavayer-le-Lac) stattfinden und von La Villanelle organisiert werden, mit Dank vom Vorstand.*

- **Subventions Conservatoire (COF) – Loterie Romande – FFC**

Carl-Alex Ridoré rappelle la procédure mise en place par le Conservatoire pour le financement

1. Conditions :
 - Membre d'un chœur affilié à la FFC de moins de 30 ans | CHF 165.- / 30 minutes.
2. Procédure :
 - L'élève s'inscrit au COF.
 - Le COF demande au chœur de valider que l'élève est bien membre.
 - Le COF envoie la facture au chœur.
 - Les CHF 165.- sont déduits de la facture du 2^{ème} semestre.

- **Subventionen Konservatorium (KOF) – Loterie Romande – FCV**

Carl-Alex Ridoré erinnert an das vom Konservatorium eingeführte Verfahren für die Finanzierung

1. Voraussetzungen :
 - Bis zum Alter vom 30 Jahren | Mitglied eines FCV-Chors | CHF 165.- / 30 Minuten.
2. Vorgehensweise :
 - Anmeldung am Konservatorium.
 - Der Chor überprüft die Angaben.
 - Die Rechnung wird dem Chor zugestellt.
 - Für das 2. Semester werden CHF 165.- von der Rechnung abgezogen.

- **Hervé Bourrier**, au nom du comité, remercie Carl-Alex Ridoré pour son travail et son implication. Carl-Alex Ridoré retourne les remerciements à son comité.

Carl-Alex Ridoré remercie tout le monde et invite les membres de l'ACO, du GAC et de l'AFCEJ à rejoindre leur assemblée effective.

Il remercie tous et toutes de leur confiance et ouvre l'apéritif.

***Carl-Alex Ridoré** dankt allen und lädt die Mitglieder der VUC, der GAC und der Kinder- und Jugendchöre ein, sich ihrer entsprechenden eigentlichen Versammlung anzuschliessen.*

Er dankt allen für ihr Vertrauen und eröffnet den Aperitif.

Fin de l'assemblée à 10h50.

Ende der Versammlung um 10.50 Uhr.

Liste des excusé-e-s | AG 11 février 2023 | Annexe 1
Liste der Entschuldigten | GV 11. Februar 2023 | Anhang 1

Nom, Prénom <i>Name, Vorname</i>	Fonction <i>Funktion</i>
1. Claudia Gfeller-Vonlanthen	Gemeinderätin Tafers
2. Johanna Gapany	Conseillère aux Etats
3. Mgr Morerod	
4. Urs Hauswirth	Député, Syndic de Düdingen
5. Valérie Piller-Carrard	Conseillère nationale
6. Isabelle Chassot	Conseillère aux Etats
7. Pierre-André Page	Conseiller national
8. Christine Brülhart	Conseillère nationale
9. René Wirz	Vice-président FFC
10. Gonzague Monney	
11. Claude-André Mani	Président USC
12. Micheline Guerry-Berchier	Association des Comm. Fribourgeoises
13. Giancarlo Gerosa	Directeur Conservatoire COF
14. Pius Spänni	DFODV Deutschfreiburgischen Organisten- und Dirigentenverbandes
15. Jean-Marc Fonjallaz	Gånissimo Président
16. Céline Ruffieux	Représentante de l'évêque Fribourg
17. Jacqueline Bourqui	Glånissimo
18. Chœur-mixte d'Estavayer-le-Gibloux	Jean-Pierre Monney Caissier
19. l'Espérance de La Joux	Gérald Berset Président
20. Chœur-Mixte L'Espérance Le Crêt	Malorie Gremaud Secrétaire
21. Chœur-Mixte Paroissiale de Domdidier	Roselyne Bardet Secrétaire
22. Chœur-Mixte St-Jacques de Noréaz	Fabienne Bugnon Secrétaire
23. La Maîtrise de Fribourg	Pierre Buntschu
24. la Cécilienne de Sorens	Julien Sudan
25. Au Chœur d'Avry-Matran	Eliane Voisard Présidente
26. L'Echo des Marches	Chantal Delley Présidente
27. Choeur-mixte l'Espérance de Botterens	Suzanne Gillard Présidente
28. Choeur mixte la Lyre de Corbières	Julia Bieri Secrétaire
29. Aequivox	Pauline Goumaz
30. Vocalise	Marie-Christiane Coen Présidente
31. Maîtrise des Ecoles du Pâquier	Catherine Gremaud
32. Chœur-Mixte St-Jean Fribourg	Paul Demierre Président
33. Chœur-Mixte Notre Dame des Flots	Véronique Duc Présidente
34. Chœur de Corpataux-Magnedens	Adrien Bourret
35. Chœur-Mixte d'Arconciel	Sarah Bongard
36. Chœur mixte St-Laurent	Maurice Bourqui Président
37. Chant de la Ville d'Estavayer-Le-Lac.	Maurice Bourqui Président
38. Chœur Arsis	Emilie Rossier
39. La Chanson du Pays de Gruyère	Francine Pasquier
40. Sing4Joy	Marc Wuergler
41. Animato	Pascal Dietrich
42. Chœur-Mixte Le Châtelard	Christelle Pasche Présidente
43. CantaSense	Marianne Riedo Sekretariat
44. Choeur-Mixte l'Espérance	Nicole Morand
45. La Chanson du Moulin de Neyruz	Ghislaine Starrenberger
46. La Chanson de Fribourg	Claudine Sautaux
47. Orlando	Claudine Sautaux
48. Lè Grijon de Treyvaux	Virginie Forney
49. La Lyre Mannens-Grandsivaz-Léchelles,	Marianne Joye Secrétaire
50. Choeur-Mixte Aumont- Nuvilly	Georgette Ayer
51. Phillipe Savoy	Président d'honneur
52. Denise Pauchard	Membre SCCF

53. Marc-Antoine Emery	Directeur
54. Pierre Menétrey	Président d'honneur
55. Marie-Josèphe Yerly	Membre SCCF
56. Marie-Françoise Sudan	Membre SCCF